

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-11-chem | XVIe Item](#)[Pierre Ayrault. Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques | Les raisons de la plaidoierie](#)

Pierre Ayrault. Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques | Les raisons de la plaidoierie

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0210**

Source**Boite_001-11-chem | XVIe**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Ayrault, Pierre](#)**

Références bibliographiques**[Ayrault, Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30042974q>**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par **[équipe FFL](#)** Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Ayrault, Pierre (1536 -- 1536)

TITRE L'Ordre, formalité et instruction judiciaire, dont les
anciens Grecs et Romains ont usé ès accusations
publiques... avec le quatrième livre... où il est parlé du
cadaver, par Pierre Ayrault... Édition seconde

LIEU DE
PUBLICATION Paris

DATE 1598

EDITEUR Paris : L. Sonnius , 1598

Les raisons de la plaidoirie.

3 raisons, celle que l'ordre de 1539 a eu l'air de
supprimer la plaidoirie au criminel :

1/ si les accusés au Orient de la guerre, plus
depuis, le savoir le suppléent

2/ La plaidoirie est une "récolution et remission
sur les Juges de H u qui ont vu et ouï en
vous "

3/ ~~La~~ "L'audience publique est une note inévitable
aux moeurs ... aux lois une répression d'honneur
qui ne peut jamais être trop notée ni trop crier
à la monde."



L. 117, fol. 80.

